Châtenois-les-Forges | Restructuration des équipements communaux

Note de problématique

Programme partenarial 2024

Partenaire principal
Commune de Châtenois-les-Forges

Autres partenaires
GBCA, Service aux Communes / DDT90

Support / Format
Note et carte (PDF, 6 pages)

Référent / Contact
Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr

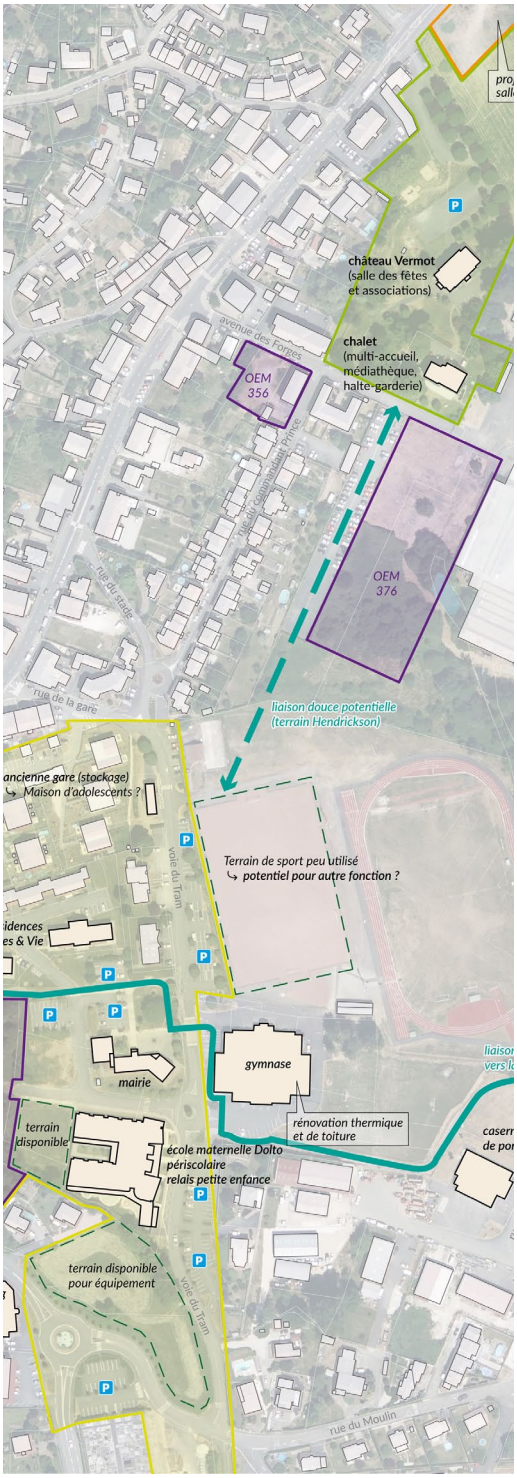

Initier une phase d'études préalables

Parmi les équipements de Châtenois-les-Forges, plusieurs sont vieillissants, peu performants et/ou ne répondent pas aux normes d'accessibilité, quand d'autres sont récents et de bonne qualité.
La Commune porte par ailleurs des projets de nouveaux services pour compléter son offre à la population.

Dans ce contexte, les élus ont sollicité le service aux Communes du Grand Belfort et l'AUTB pour un premier temps de réflexion, avant de s'engager en 2025 dans un travail d'état des lieux complet de son patrimoine bâti et de construction d'une vision prospective de sa gestion.

Coordonner plusieurs dimensions, plusieurs intervenants et plusieurs temporalités

L'objet de la phase d'études qui débute sera de cerner les besoins de mise aux normes, réhabilitation et réorganisation du patrimoine communal en matière d'équipements.
Cette démarche se double d'une réflexion globale d'ordre urbanistique visant à renforcer la centralité autour de la mairie, comme affiché dans le projet d'aménagement et de développement durables.
La note de problématique mentionne sous une forme synthétique les principaux sujets d'importance au moment d'engager un processus de longue haleine. Il s'agit notamment de :

- questionner l'adéquation entre besoins de la population, services offerts, locaux communaux et capacités financières de la collectivité ;
- croiser les études techniques bâtimentaires avec des diagnostics d'usage ;
- répondre à une logique urbaine d'ensemble ;
- organiser les temps de chaque projet et les multiples acteurs impliqués sur toute la durée du processus, des études préalables au suivi des réalisations.

Une carte des bâtiments et espaces à intégrer à la réflexion (bâtiments communaux, équipements non bâtis, espaces publics connexes, emprises potentiellement mutables) complète la note de problématique.